

LES PRODUCTEURS DE GRANDES CULTURES S'ENGAGENT POUR UNE
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
AMBITIEUSE, PROTECTRICE
ET COHÉRENTE



ÉLECTIONS EUROPÉENNES / 26 MAI 2019

Les chiffres clés du secteur en France



110 000

PRODUCTEURS
DE GRANDES
CULTURES



1^{ER}

PRODUCTEUR &
EXPORTATEUR EUROPÉEN
DE BLÉ ET MAÏS



1^{ER}

PRODUCTEUR
MONDIAL DE SUCRE
DE BETTERAVE



5^{ÈME}

PRODUCTEUR
MONDIAL
DE BLÉ



1^{ER}

EXPORTATEUR MONDIAL
DE SEMENCES DE MAÏS ET
DE CÉRÉALES À PAILLE



1^{ER}

EXPORTATEUR EUROPÉEN
DE MAÏS DOUX
ET DE MAÏS POP CORN



8 Mds€

D'EXCÉDENT
COMMERCIAL
CÉRÉALIER



1,4 Md€

D'EXCÉDENT
COMMERCIAL
SUCRIER



44 MT

BETTERAVES
SUCRIÈRES PRODUITES
PAR AN



70 MT

DE CÉRÉALES
PRODUITES
PAR AN



6,6 MT

D'OLÉAGINEUX
PRODUITS
PAR AN



700 000 T

DE PROTÉAGINEUX
PRODUITS
PAR AN

Edito

Dans le contexte du Brexit, à la veille d'un important renouvellement des institutions européennes, les producteurs de grandes cultures, représentés en France par l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP, souhaitent faire part de leur vision et leurs attentes. Au moment où de nombreuses voix questionnent le projet européen, les producteurs français rappellent leur attachement à la construction européenne et à une Politique Agricole Commune structurante.

Au-delà des politiques économiques, un approfondissement des dimensions fiscales, sociales et environnementales de l'Europe s'exprimant dans le marché unique s'avère nécessaire si l'Union veut jouer un rôle dans un monde de plus en plus globalisé tout en maintenant un pôle solide de stabilité et de paix.

Nous appelons au renforcement d'une approche politique commune s'appuyant sur de nouveaux projets (recherche-innovation, développement, défense...) et affirmant l'identité européenne et sa responsabilité globale. Cela suppose d'élargir le champ de la codécision et de renforcer la prise de décision à la majorité au sein du Conseil, tout en veillant à ne pas déstabiliser les fondations de la construction européenne et notamment celles de la PAC.

Dans le secteur agricole, face à des attentes de plus en plus fortes des citoyens européens, les choix politiques et budgétaires doivent être à la hauteur du projet. La politique européenne doit encourager la production nécessaire à une alimentation saine et suffisante pour les citoyens européens tout en contribuant aux équilibres du monde. Pour cela elle doit à la fois PROTÉGER, en offrant aux agriculteurs un revenu décent, en améliorant la résilience des exploitations (gestion des risques économiques, climatiques, sanitaires...) et en assurant des conditions de concurrence équitables sur le marché intérieur comme dans la relation avec les pays tiers, et ACCOMPAGNER la transition environnementale et climatique garante de la durabilité de notre agriculture.

Cela suppose un projet politique commun fort et une mise en œuvre concertée et unifiée.



Eric THIROUIN
Président de l'AGPB



Daniel PEYRAUBE
Président de l'AGPM

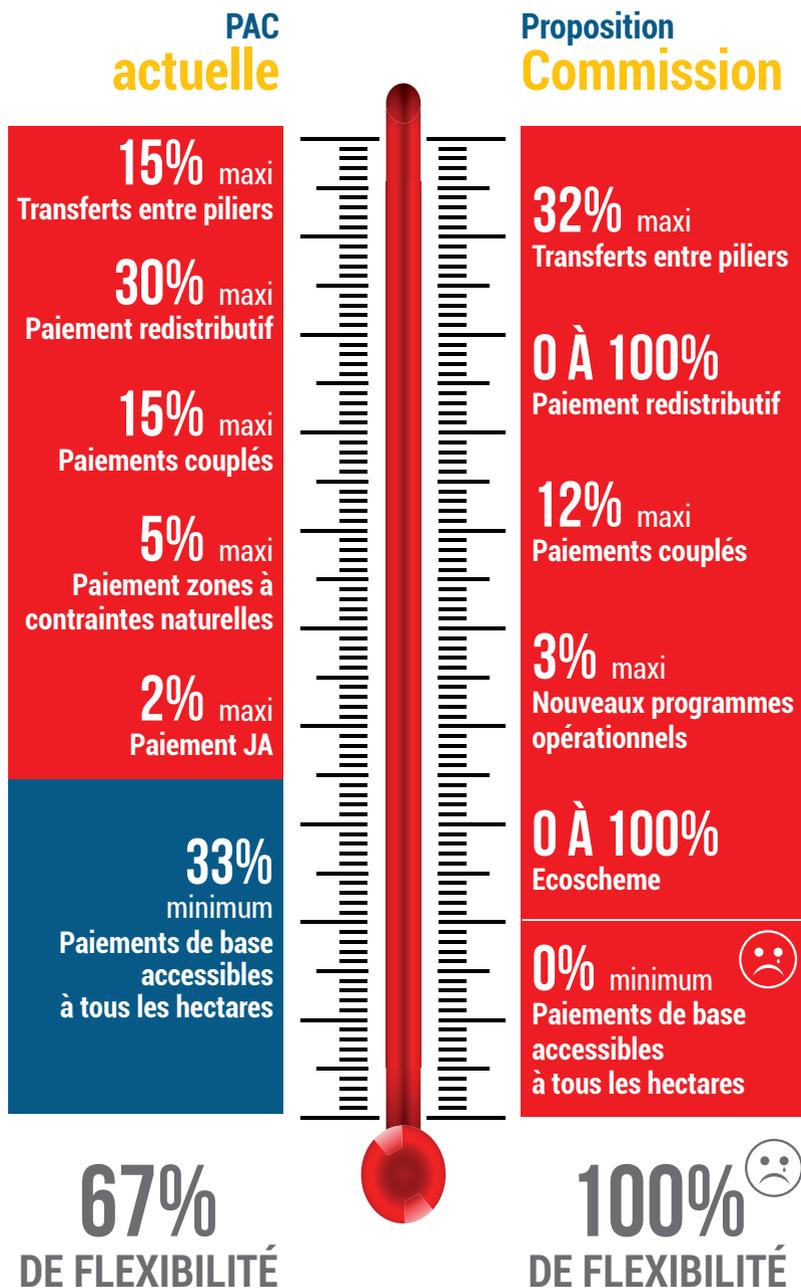


Franck SANDER
Président de la CGB



Arnaud ROUSSEAU
Président de la FOP

Proposition de la Commission : une PAC encore plus distorsive



UN SOCLE COMMUN POUR UNE PAC QUI PROTÈGE

46%

DU REVENU DES AGRICULTEURS
EUROPÉENS CONSTITUÉ
PAR LES AIDES DIRECTES*

Une Europe agricole unifiée pour des exploitations résilientes

Les agriculteurs européens respectent les normes les plus exigeantes au monde. Pour compenser les surcoûts, dans un marché unique et ouvert sur le monde, les aides directes de la PAC sont essentielles.

Mais par le jeu des mesures sociales (prime redistributive), environnementales ou sectorielles, le paiement de base attribué à chaque hectare de grandes cultures dans la future PAC selon la proposition de la Commission européenne pourrait varier sans limite selon les Etats-membres.

Les agriculteurs seraient alors confrontés à de nouvelles distorsions de concurrence entre pays européens pouvant représenter par exemple 25% de la valeur de la production d'un hectare de blé.

Par ailleurs, dans un contexte de volatilité croissante des marchés, et de montée des risques climatiques et sanitaires, la résilience des exploitations exige des outils de gestion des risques individuels (épargne de précaution) et mutualisés (assurances, fonds mutuels).

* Part des aides du 1^{er} pilier dans le revenu d'entreprise (avant charges et impôts de l'exploitant) de l'ensemble des exploitations agricoles européennes en 2015, source Commission européenne

Nos propositions

- 1 Limiter les distorsions**
à l'intérieur de l'Europe en réservant au paiement de base au moins 60% du 1^{er} pilier avant transferts.
- 2 Encadrer la subsidiarité**
par un plafonnement strict de la prime redistributive, de l'ecoscheme et des transferts entre piliers (en pourcentage du 1^{er} pilier).
- 3 Développer la gestion individuelle des risques**
en exemptant les soutiens nationaux à l'épargne de précaution des contraintes liées aux aides d'Etat.
- 4 Favoriser la résilience**
et l'innovation durable en réservant une part de 30% du 2nd pilier aux instruments économiques (investissements productifs, assurances...).

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

1,7 Mha

DE GRANDES CULTURES
FERTILISÉS À L'AIDE D'UN
OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Produire Plus, Produire Mieux

Les producteurs de grandes cultures s'engagent avec leurs filières pour une agriculture plus durable et compétitive avec comme priorité de produire une alimentation toujours plus saine. Ils ont pour ambition de faire reconnaître la diversité de leurs pratiques et la qualité de leurs modes de production.

Ce mouvement d'ampleur, qui se fera progressivement, doit entraîner l'ensemble des agriculteurs. La future PAC doit accompagner cette transition agro-écologique par des moyens incitatifs et sans divergence des normes environnementales au sein de l'UE.

L'optimisation de l'utilisation des moyens de production comme l'eau, les engrais, ou les produits phytosanitaires nécessite le déploiement de nouveaux savoir-faire et d'innovations en agronomie et dans le numérique, la robotique et la génétique.

Nos propositions

- 1 Favoriser la résilience**
et l'innovation durable en réservant une part de 30% du 2nd pilier aux instruments économiques (investissements productifs, assurances...).
- 2 Définir la « super-conditionnalité »**
proposée par la Commission européenne dans un strict cadre européen sans aller au-delà des actuelles mesures de conditionnalité et de verdissement.
- 3 Rendre l'ecoschème accessible**
au plus grand nombre par des mesures de masse dotées d'un double objectif environnemental et économique.
- 4 Simplifier la PAC et reconnaître la contribution**
des producteurs engagés dans les systèmes de certification environnementale et de précision en les rendant éligibles à l'ecoschème au même titre que l'agriculture biologique.
- 5 Accompagner financièrement**
les producteurs dans la transition par le conseil, la formation et le renouvellement des générations.

DES POLITIQUES EUROPÉENNES COHÉRENTES

-12%

PROPOSITION ACTUELLE DE
BAISSE DU BUDGET DE LA PAC
COMPTE TENU DE L'INFLATION

Nos propositions

- 1 Augmenter le budget européen** pour tenir compte des nouvelles priorités (climat, migrations, sécurité, recherche) notamment par la mobilisation de nouvelles ressources propres.
- 2 Maintenir constant le budget de la PAC** en valeur réelle.
- 3 Garantir la préférence communautaire** et la protection des agriculteurs et des consommateurs européens.
- 4 Permettre un accès** aux intrants et au progrès technique aux agriculteurs européens dans des conditions comparables aux concurrents internationaux.
- 5 Soumettre les importations** de produits de grandes cultures aux mêmes exigences que la production européenne en termes sanitaires (mycotoxines, résidus), de pratiques culturales (matières actives autorisées, OGM) et de durabilité environnementale et climatique (biocarburants...).

N'importons pas l'agriculture dont nous ne voulons pas.

La Commission européenne propose un budget de la future PAC en baisse de -5% en valeur courante et de -12% compte tenu de l'inflation, à cause de nouvelles priorités toutes légitimes et du refus d'augmenter le budget européen.

Il est fondamental d'assurer une cohérence entre la politique agricole et les politiques commerciale, environnementale, énergétique, climatique et de la recherche de l'UE.

Notre production agricole doit respecter les préférences collectives européennes, alors que la protection du marché européen des produits des grandes cultures est aujourd'hui réduite à son strict minimum : barrières tarifaires faibles ou nulles, seuils d'intervention extrêmement bas, multiplication des accords de libre-échange.



AGPB

(Association générale des producteurs de blés et autres céréales)

Nicolas FERENCZI
nferenczi@agpb.fr

AGPM

(Association générale des producteurs de maïs)

Matthieu ÇALDUMBIDE
matthieu.caldumbide@agpm.com

CGB

(Confédération générale des planteurs de betteraves)

Francky DUCHATEAU
fduchateau@cgb-france.fr

FOP

(Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux)

Claude SOUDÉ
c.soude@fopoleopro.com

